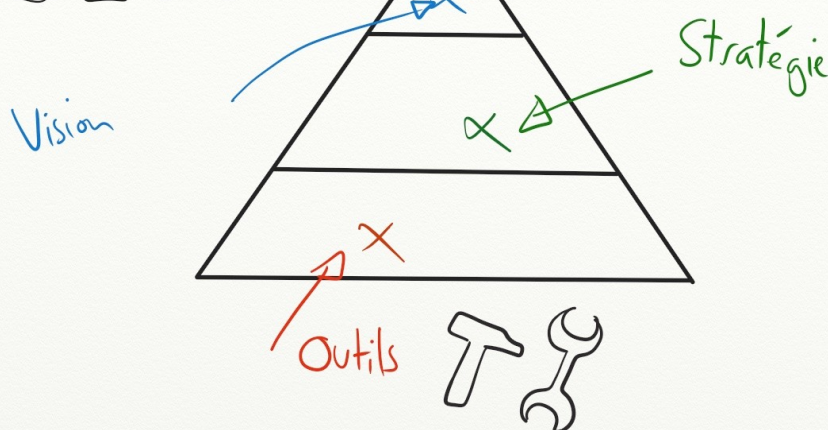




GESTION DU TEMPS



"J'ai pas le temps!" :

j'organise et je gère mon temps (travail, vie de famille, engagement associatif...)

Public :

Paysan.nes installé.e.s,
porteur.se.s de projet.

Pré-requis : Aucun

Objectif pédagogique :

Prendre du recul sur
l'organisation de son travail.
Mettre en place une gestion du
temps par objectifs.
Évaluer l'amélioration des
pratiques quelques mois après.

Date : 3 décembre 2018 et le
21 février 2019

Horaires : de 9h00 à 17h00

Lieu : A définir

Intervenants : Shah-Dia Ryan,
consultante spécialisée sur les
dynamiques collectives,
démarches participatives et
coopération.

Mode de validation :

Une attestation de présence
sera délivrée.

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous !

PROGRAMME

3 décembre 2018

21 février 2019

- ✿ Prendre conscience de sa relation au travail
- ✿ Poser un diagnostic clair de l'organisation du travail.
- ✿ Détermination et distinction des objectifs personnels et professionnels.
- ✿ Analyse des moyens envisagés au regard de la situation : conséquences économiques, financières, sociales...
- ✿ Formulation d'un plan d'action : établissement d'un échéancier de réalisation des actions, acter les échéances.
- ✿ Identification des besoins éventuels en compétences techniques extérieurs pour la mise en œuvre des actions : accompagnement technique et économique, ergonomique, etc...
- ✿ Retour sur la mise en application du plan d'action entre les 2 jours de formation :
- ✿ Confrontation des apports techniques avec les moyens utilisés par les stagiaires durant la saison.
- ✿ Vérification de la validité des solutions apportées au regard des objectifs fixés initialement par les participants.
- ✿ S'approprier une technique d'optimisation du travail pour plus d'efficacité sur sa ferme.
- ✿ Vérification / ajustement des objectifs.
- ✿ Recherche de nouvelles solutions.
- ✿ Formulation d'un nouveau plan d'action.

Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au
04.90.55.17.86 ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont **gratuitement accès**.



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant